

NOTICE:

Selames 30 mg solution pour spot-on pour chiens 2,6–5,0 kg
 Selames 60 mg solution pour spot-on pour chiens 5,1 – 10,0 kg
 Selames 120 mg solution pour spot-on pour chiens 10,1–20,0 kg
 Selames 240 mg solution pour spot-on pour chiens 20,1-40,0 kg
 Selames 360 mg solution pour spot-on pour chiens 40,1-60,0 kg

1. NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ ET DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE FABRICATION RESPONSABLE DE LA LIBÉRATION DES LOTS, SI DIFFÉRENT

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché et fabricant responsable de la libération des lots :
 KRKA d.d., Novo mesto, Šmarješka cesta 6, 8501 Novo mesto, Slovenie

2. DÉNOMINATION DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE

Selames 30 mg solution pour spot-on pour chiens 2,6 – 5,0 kg
 Selames 60 mg solution pour spot-on pour chiens 5,1 – 10,0 kg
 Selames 120 mg solution pour spot-on pour chiens 10,1–20,0 kg
 Selames 240 mg solution pour spot-on pour chiens 20,1-40,0 kg
 Selames 360 mg solution pour spot-on pour chiens 40,1-60,0 kg
 Sélamectine

3. LISTE DE LA (DES) SUBSTANCE(S) ACTIVE(S) ET AUTRE(S) INGRÉDIENT(S)

Chaque pipette contient :

Substance active, excipients :

	Concentration en sélamectine [mg/ml]	Séamectine [mg]	Volume [ml]	Butylhyd roxytolue ne (E321) [mg]
Selames 30 mg solution pour spot-on pour chiens 2,6 – 5,0 kg	120	30	0,25	0,2
Selames 60 mg solution pour spot-on pour chiens 5,1 – 10,0 kg	120	60	0,5	0,4
Selames 120 mg solution pour spot-on pour chiens 10,1–20,0 kg	120	120	1,0	0,8
Selames 240 mg solution pour spot-on pour chiens 20,1-40,0 kg	120	240	2,0	1,6
Selames 360 mg solution pour spot-on pour chiens 40,1-60,0 kg	120	360	3,0	2,4

Solution claire, translucide jaune à brun.

4. INDICATION(S)

• **Traitement et prévention des infestations par les puces**



dues à *Ctenocephalides* spp. pendant 1 mois après l'administration d'une dose unique. Ceci grâce à l'activité adulticide, larvicide et ovicide du médicament. Le produit possède une activité ovicide pendant les 3 semaines suivant son administration. En réduisant la quantité de puces, le traitement mensuel de la femelle gestante et allaitante aide à prévenir l'infestation dans la litière par les puces

jusqu'à l'âge de 7 semaines. Le médicament peut être intégré dans un programme thérapeutique contre la dermatite allergique aux piqûres de puces et grâce à son activité ovicide et larvicide peut contribuer à enrayer les infestations existantes dans l'environnement de l'animal.

- **Traitement de la gale des oreilles** (*Otodectes cynotis*)



- **Traitement des infestations par les poux broyeur** (*Trichodectes canis*)



- **Traitement de la gale sarcoptique** (due à *Sarcoptes scabiei*)



- **Traitement des ascaridoses intestinales (formes adultes)** (*Toxocara canis*)



- **Prévention de la dirofilariose**



due à *Dirofilaria immitis* par administration mensuelle.

5. CONTRE-INDICATIONS

Ne pas utiliser chez les animaux de moins de 6 semaines d'âge.

Ne pas utiliser en cas d'hypersensibilité à la substance active ou à l'un des excipients.

6. EFFETS INDÉSIRABLES

En de rares occasions, l'administration du médicament peut entraîner, temporairement et localement au site d'application, la formation d'une touffe de poils agglutinés et/ou l'apparition d'une zone donnant l'impression d'avoir été talquée. Ce phénomène est normal et disparaîtra dans les 24 heures suivant l'administration du médicament. Il n'affecte ni l'efficacité ni l'innocuité du médicament.

Très rarement, comme avec les autres lactones macrocycliques, des signes neurologiques réversibles, dont des convulsions, ont été observés après l'utilisation de ce produit vétérinaire.

La fréquence des effets indésirables est définie comme suit :

- très fréquent (effets indésirables chez plus d'1 animal sur 10 animaux traités)
- fréquent (entre 1 et 10 animaux sur 100 animaux traités)
- peu fréquent (entre 1 et 10 animaux sur 1 000 animaux traités)
- rare (entre 1 et 10 animaux sur 10 000 animaux traités)
- très rare (moins d'un animal sur 10 000 animaux traités, y compris les cas isolés)

Si vous constatez des effets secondaires, même ceux ne figurant pas sur cette notice ou si vous pensez que le médicament n'a pas été efficace, veuillez en informer votre vétérinaire.

7. ESPÈCE(S) CIBLE(S)

Chiens (2,6 – 5,0 kg)
Chiens (5,1 – 10,0 kg)
Chiens (10,1–20,0 kg)
Chiens (20,1–40,0 kg)
Chiens (40,1–60,0 kg)

8. POSOLOGIE POUR CHAQUE ESPÈCE, VOIE(S) ET MODE D'ADMINISTRATION

Spot-on.

Appliquer directement sur la peau, à la base du cou, en avant des omoplates.

Le produit doit être administré en une seule application d'une dose unique délivrant au moins 6 mg/kg de selamectine. Lorsque des infestations ou des infections concomitantes chez le même animal doivent être traitées avec le médicament vétérinaire, une seule application de la dose recommandée de 6 mg/kg doit être administrée simultanément. La durée appropriée de la période de traitement pour les parasites individuels est spécifiée ci-dessous.

Administrer le médicament conformément au tableau posologique suivant :

Chiens (kg)	Couleur du capuchon de la pipette	Selamectine (mg)	Concentration de la solution (mg/ml)	Volume (taille de tube nominale – ml)
2,6-5,0	Violet	30	120	0,25
5,1-10,0	Orange	60	120	0,5
10,1-20,0	Rouge	120	120	1,0
20,1-40,0	Vert	240	120	2,0
40,1-60,0	Bleu foncé	360	120	3,0
> 60	/	Association appropriée de pipettes	/	Association appropriée de pipettes
Pour les chiens ≤ 2,5 kg, tenir compte de la pipette adéquate :				
≤ 2,5	Pink	15	60	0,25

Traitement et prévention de l'infestation par les puces



Après administration du médicament vétérinaire, les puces adultes présentes sur l'animal sont tuées, les œufs pondus ne sont plus viables, et les larves (présentes seulement dans l'environnement) sont tuées également. La reproduction des puces est donc stoppée et leur cycle de vie interrompu, cela contribue à enrayer les infestations existantes dans l'environnement de l'animal.

Pour la prévention des infestations par les puces, le médicament vétérinaire doit être administré tous les mois pendant la saison des puces, en commençant un mois avant que les puces ne deviennent actives. En réduisant la quantité de puces, le traitement mensuel de la femelle gestante et allaitante aide à prévenir les infestations de la litière par les puces jusqu'à l'âge de 7 semaines.

Intégré dans un programme thérapeutique contre la dermatite allergique aux piqûres de puces, le médicament vétérinaire doit être administré selon un rythme mensuel.

Prévention de la dirofilariose



La nécessité d'un traitement doit être déterminée par le vétérinaire prescripteur et doit être basée sur la situation épidémiologique locale (voir rubrique 12). Pour la prévention de la dirofilariose, le médicament vétérinaire doit être administré dans le mois suivant la première exposition de l'animal aux moustiques, puis tous les mois, jusqu'au mois suivant la dernière exposition aux moustiques. En cas d'oubli d'un des traitements mensuels, et si l'intervalle d'un mois entre deux applications se trouve alors dépassé, l'administration immédiate du médicament vétérinaire, et le retour à un rythme mensuel d'administration, minimisera les risques de développement des formes adultes de filaires cardiaques. La nécessité d'un traitement prolongé doit être déterminée par le vétérinaire prescripteur. Dans le cadre d'un programme de prévention de dirofilariose cardiaque, lorsqu'on remplace un autre médicament antidirofilariose par ce médicament vétérinaire, la première dose de ce médicament vétérinaire doit être administrée dans le mois suivant la fin du traitement précédent.

Traitement des ascaridioses



Le traitement consiste en une administration unique du médicament vétérinaire.

Traitement de l'infestation par les poux broyeurs



Le traitement consiste en une administration unique du médicament vétérinaire.

Traitement de la gale des oreilles



Le traitement consiste en une administration unique du médicament vétérinaire. Il est recommandé de procéder au nettoyage préalable du conduit auditif externe au moment de l'administration. Une visite de contrôle chez le vétérinaire 30 jours après l'application est conseillée, car une seconde application peut être nécessaire chez certains chiens.

Traitement de la gale sarcoptique

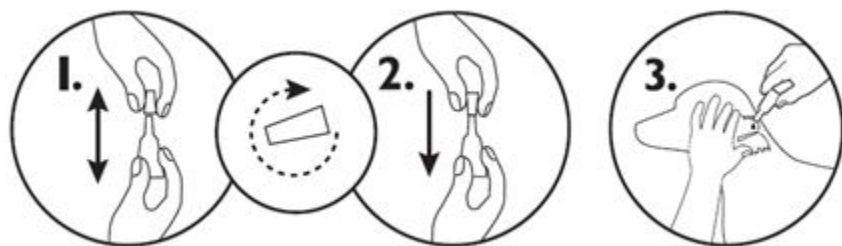


Pour l'élimination complète des parasites, le médicament vétérinaire doit être administré deux fois, à 1 mois d'intervalle.

9. CONSEILS POUR UNE ADMINISTRATION CORRECTE

Modalité d'application :

1. Retirez la pipette de son emballage. Tenez la pipette en position verticale, tournez et retirez le capuchon.
2. Tournez le capuchon et placez l'autre extrémité du capuchon sur la pipette. Poussez et tournez le capuchon pour briser le joint, puis retirez le capuchon de la pipette.
3. Ecartez le pelage à la base du cou au-dessus des omoplates jusqu'à ce que la peau soit visible. Placez la pointe de la pipette sur la peau et pressez la pipette plusieurs fois pour vider son contenu complètement et directement sur la peau en un seul endroit. Évitez le contact entre le produit et vos doigts.



Ne pas appliquer le traitement si le poil de l'animal est mouillé. Toutefois, le fait que l'animal soit shampooiné ou mouillé au moins 2 heures après le traitement n'affecte pas l'efficacité du médicament vétérinaire.

10. TEMPS D'ATTENTE

Sans objet.

11. CONDITIONS PARTICULIÈRES DE CONSERVATION

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

Conservez dans l'emballage d'origine de façon à protéger de la lumière et de l'humidité.

Pas de précautions particulières de conservation concernant la température.

Ne pas utiliser ce médicament vétérinaire après la date de péremption figurant sur la boîte après EXP.

La date de péremption correspond au dernier jour du mois indiqué.

12. MISE(S) EN GARDE PARTICULIÈRE(S)

Précautions particulières pour chaque espèce cible :

Ne pas appliquer le traitement si le poil de l'animal est mouillé. Eviter de baigner et de shampooiner fréquemment l'animal, car le maintien de l'efficacité du produit dans ces cas n'a pas été étudié.

Dans le traitement de la gale otodectique, ne pas administrer le produit dans le conduit auditif.

Il est important de respecter la dose prescrite afin de minimiser la quantité de produit qui pourrait être léché par l'animal.

La sélamectine peut être administrée, sans danger, à des animaux infestés par des filaires cardiaques adultes ; cependant, chez les animaux âgés d'au moins 6 mois et vivant dans des régions géographiques à risque, il est recommandé, avant d'instaurer le traitement avec de la sélamectine et conformément aux bonnes pratiques vétérinaires, de les examiner préalablement afin de déceler toute éventuelle infestation par des filaires cardiaques. Il est également recommandé de vérifier régulièrement que les animaux ne soient pas porteurs de filaires cardiaques adultes, dans le cadre d'une stratégie complète de prévention contre la dirofilariose, même lorsque le produit est appliqué mensuellement. Ce médicament n'a pas d'activité antiparasitaire vis-à-vis des formes adultes de *D. immitis*.

Une résistance parasitaire à une classe particulière d'anthelminthique peut apparaître après une utilisation fréquente et répétée d'un anthelminthique de cette classe.

Précautions particulières d'utilisation chez l'animal :

Le médicament vétérinaire doit être appliqué seulement sur la peau. Il ne doit pas être administré par voie orale ou parentérale.

Eloigner les animaux traités de toute flamme ou autre source de combustion pendant au moins 30 minutes ou jusqu'au séchage complet du pelage.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux :

Bien se laver les mains après usage. En cas de contact cutané accidentel, laver immédiatement la zone atteinte à l'eau et au savon. En cas de contact accidentelle oculaire, rincer les yeux immédiatement et abondamment à l'eau et demandez immédiatement conseil à un médecin et montrez-lui la notice ou l'étiquette.

Produit hautement inflammable ; conserver à l'abri de la chaleur, des étincelles, d'une flamme ou de toute autre source de combustion.

Ne pas fumer, manger ou boire durant la manipulation du produit.

Eviter de toucher les animaux traités tant que la zone d'application n'est pas entièrement sèche. Le jour du traitement, les enfants ne doivent pas toucher les animaux traités et les animaux ne doivent pas être autorisés à dormir avec leurs propriétaires, particulièrement les enfants. Les pipettes usagées doivent être éliminées immédiatement et ne pas être laissées à la vue ou à la portée des enfants.

Les personnes présentant une hypersensibilité connue à ce type de médicaments vétérinaires doivent manipuler ce médicament avec précaution.

Autres précautions

La sélamectine est toxique pour les organismes aquatiques. Les chiens traités ne devraient pas être autorisés à pénétrer dans les eaux de surface 48 heures après le traitement, afin d'éviter les effets nocifs sur les organismes aquatiques.

Gestation et lactation :

Peut être utilisé chez les chiens en gestation ou en lactation.

Interaction médicamenteuses et autres formes d'interactions :

Aucune incompatibilité entre la sélamectine et des médicaments vétérinaires d'usage courant et aucune interaction avec des protocoles médicaux ou des procédures chirurgicales n'ont été observées dans les études approfondies sur le terrain.

Surdosage (symptômes, conduites d'urgence, antidotes) :

Aucun effet indésirable n'a été observé après l'administration de 10 fois la dose recommandée. La sélamectine a été administrée à 3 fois la dose recommandée à des chiens parasités par des filaires cardiaques adultes, sans qu'apparaissent d'effets indésirables.

La sélamectine a aussi été administrée à 3 fois la dose recommandée chez des mâles et des femelles reproducteurs, dont des femelles gravides ou allaitant leurs portées, et à 5 fois la dose recommandée à des Colleys sensibles à l'ivermectine, sans qu'apparaissent d'effets indésirables.

13. PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'ÉLIMINATION DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES NON UTILISÉS OU DES DECHETS DÉRIVÉS DE CES MÉDICAMENTS, LE CAS ÉCHÉANT

Tous médicaments vétérinaires non utilisés ou déchets dérivés de ces médicaments vétérinaires doivent être éliminés conformément aux exigences locales.

Les médicaments ne doivent pas être jetés dans les égouts.

La sélamectine peut être dangereuse pour les poissons et les organismes aquatiques dont ils se nourrissent.

14. DATE DE LA DERNIERE NOTICE APPROUVEE

Décembre 2018

15. INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Pipette à dose unitaire en polypropylène translucide avec fermeture en polyéthylène ou en polyoxyméthylène ou en polypropylène avec pointe, emballée dans un sac triplex stratifié composé de polyester, d'aluminium et de polyéthylène.

Boîte en carton contenant 1, 3, 6 ou 15 pipettes.

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

Pour toute information complémentaire concernant ce médicament vétérinaire, veuillez prendre contact avec le représentant local du titulaire de l'autorisation de mise sur le marché.

A ne délivrer que sur ordonnance vétérinaire.

Selames 30 mg solution pour spot-on pour chiens 2,6 – 5,0 kg: BE-V537066

Selames 60 mg solution pour spot-on pour chiens 5,1 – 10,0 kg: BE-V537075

Selames 120 mg solution pour spot-on pour chiens 10,1–20,0 kg: BE-V537084

Selames 240 mg solution pour spot-on pour chiens 20,1-40,0 kg: BE-V537093

Selames 360 mg solution pour spot-on pour chiens 40,1-60,0 kg: BE-V537102